



Monsieur Philippe WAHL
Président du Groupe La Poste
9 rue du Colonel Avia
75 757 Paris Cedex 15

Montreuil, le 24 Janvier 2023

Monsieur le Président,

Fort de la mobilisation massive de plus de 2 millions de travailleuses et travailleurs, retraités, privés d'emplois et étudiants dans plus de 200 manifestations organisées sur l'ensemble du territoire le 19 janvier 2023, toutes les raisons sont réunies pour la poursuite de la lutte jusqu'au retrait de la réforme des retraites du gouvernement Borne/Macron, réforme appuyée par le MEDEF dont fait partie notre entreprise et ses dirigeants.

Les Françaises et Français se sont mobilisés contre le report de l'âge de la retraite à 64 ans.

Les Françaises et Français se sont mobilisés contre l'augmentation de la durée de cotisation. Cette nouvelle réforme, si elle est appliquée, impactera l'ensemble des salariés.

A La Poste, la situation des salariés n'a de cesse de se dégrader tant sur la rémunération que sur les conditions d'emploi, la réforme des retraites entraînerait des conséquences néfastes sur la santé des salariés déjà éprouvés au travail et par la précarité. Il y a urgence à répondre aux exigences sociales qui s'expriment dans le pays dont celles des salariés du Groupe La Poste.

C'est pour cela que notre Fédération dépose un préavis de grève de 24 heures, pour la journée du Mardi 31 Janvier 2023, afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels de La Poste quel que soit leur statut : fonctionnaire, agent contractuel de droit public ou privé, cadre et non cadre, ainsi que tout personnel appelé à exercer une activité professionnelle au sein des services dans la période. Il prendra effet à partir du Lundi 30 Janvier 2023 début de service des brigades de nuit jusqu'au vendredi 3 février 2023 fin des services de nuit.



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 - C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr



Lors de cette journée les personnels de La Poste sont susceptibles de cesser le travail pour exiger la prise en compte des revendications suivantes :

- Une augmentation de salaire immédiate de 10% de tous les éléments constitutifs du bulletin de salaire, avec un talon a minima de 2500€ annuel permettant de rattraper et d'augmenter le pouvoir d'achat, l'attribution du 13^{ème} mois, l'heure de nuit à 3 euros.
- La durée légale du temps de travail à 32h hebdomadaires en jour et 28h en nuit, avec maintien des salaires et création d'emplois nécessaires.
- Le Droit à la retraite à 60 ans à taux plein et des départs anticipés dès 55 ans pour les métiers pénibles.
- La création d'emplois et le remplacement de tous les départs (retraites, départs anticipés, mobilités...), l'amélioration des conditions de travail.
- L'embauche par La Poste en CDI à temps complet de tous les contrats précaires sur l'ensemble des métiers.
- Pour le maintien et le développement du service public postal.
- Des libertés syndicales reconnues et de nouveaux droits d'intervention et d'expression pour les représentants syndicaux et les salariés. L'abandon de toutes les sanctions et procédures liées à l'activité syndicale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT
DUBELLOY David
Membre du bureau fédéral

